### ARRETE DU PRESIDENT N°003.2019

Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et Alsace éventuel de disponibilités

Le Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

- Vu la délibération n°090-2014 du conseil communautaire du 28 avril 2014 autorisant le président à négocier les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires et à signer la convention à intervenir, vise par les services de la sous-préfecture,
- Vu la ligne de trésorerie de 900 000.00 euros n°10278 00160 00020059870 arrivant à échéance le 30 juin 2019,
- Vu la demande de renouvellement d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités et la consultation correspondante,

### ARRETE:

Monsieur le président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 900 000,00 euros dont les conditions sont les suivantes :

Durée:

communauté de communes

Jusqu'au 30 juin 2020

- Taux:

EURIBIOR 3 MOIS (moyenne mensuelle) + marge de 0.60 point

Intérêts :

Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de

chaque trimestre civil et à l'échéance.

- Commission:

Commission d'engagement de 0.10 % du montant autorisé, soit

900.00 euros payable à la signature du contrat.

- Commission

de non utilisation:

Néant.

Monsieur le président est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précités et aux conditions particulières du contrat de prêt.

« Arrêté exécutoire de plein droit Conformément aux dispositions de la loi N°82-623 du 22 juillet 1982 ».

FAIT à Durrenbach, le 03 juin 2019 in 2019

Le Président. Jean-Marie HA

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn

Maison des services et des associations

1, rue de l'Obermatt 67360 Durrenbach • Tél : 03 88 90 77 60 Courriel : info@sauer-pechelbronn.fr - www.Sauer-Pechelbronn.fr

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn est soutenue par



## ARRETE DU PRESIDENT N°003.2019

# Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités

### Le Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

- Vu la délibération n°090-2014 du conseil communautaire du 28 avril 2014 autorisant le président à négocier les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires et à signer la convention à intervenir, vise par les services de la sous-préfecture,
- Vu la ligne de trésorerie de 900 000.00 euros n°10278 00160 00020059870 arrivant à échéance le 30 juin 2019,
- Vu la demande de renouvellement d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités et la consultation correspondante,

#### ARRETE:

Monsieur le président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 900 000,00 euros dont les conditions sont les suivantes :

- Durée :

Jusqu'au 30 juin 2020

- Taux:

EURIBIOR 3 MOIS (moyenne mensuelle) + marge de 0.60 point

- Intérêts :

Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de

chaque trimestre civil et à l'échéance.

- Commission :

Commission d'engagement de 0.10 % du montant autorisé, soit

900.00 euros payable à la signature du contrat.

Commission

de non utilisation:

Néant.

Monsieur le président est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précités et aux conditions particulières du contrat de prêt.

« Arrêté exécutoire de plein droit Conformément aux dispositions de la loi N°82-623 du 22 juillet 1982 ».

FAIT à Durrenbach, le 03 juin 2019

Le Président Jean-Marie HAAS